



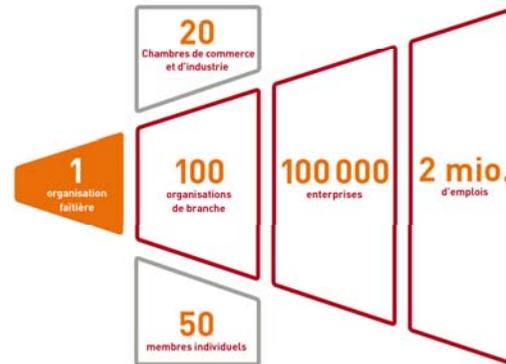
Place économique suisse : principaux enjeux et défis

Petit-déjeuner de l'économie du 21 mars 2018
Cristina Gaggini, directrice romande d'economiesuisse

Le pont entre les entreprises, la politique et la population



Pour qui nous oeuvrons : nos PME et nos grandes entreprises de tous les secteurs à l'exception des arts et métiers.



Pour quoi nous nous battons



La stabilité
macroéconomique



Des infrastructures
performantes



Une économie de
marché performante



Des politiques financière
et fiscale compétitives



La liberté
d'entreprendre



Des marchés de l'emploi
libres et ouverts



Un accès direct
aux marchés mondiaux

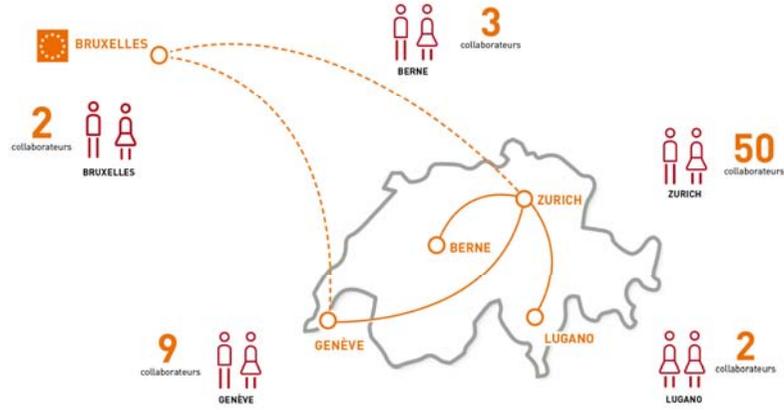


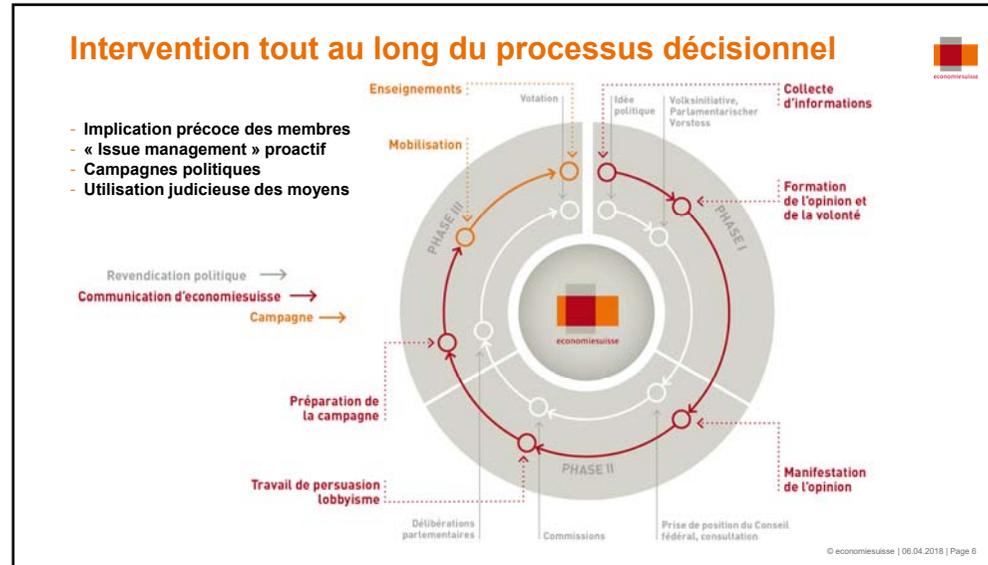
Un approvisionnement
en énergie sûr et compétitif,
et une protection efficace
de l'environnement



Un système éducatif
et une recherche de pointe

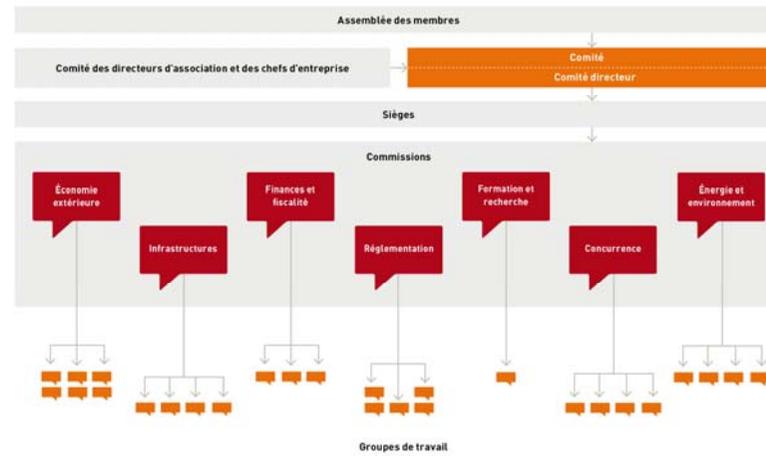
Structure svelte et proximité aux réalités régionales





Ganzseitiges Hintergrundbild mit DIN (nicht editierbar)
 Bulletpoints editierbar
 Headline editierbar (Arial)

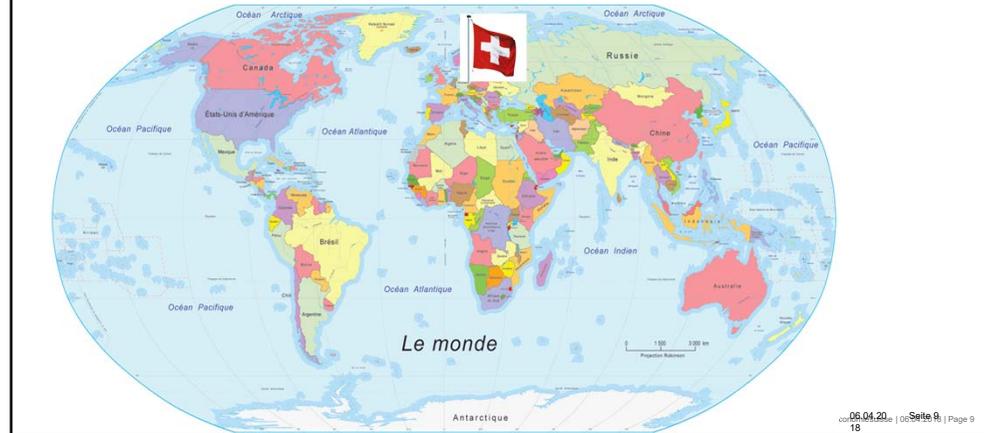
Anticipation – expertise de nos membres – décisions démocratiques





**Principaux défis
exogènes et endogènes**

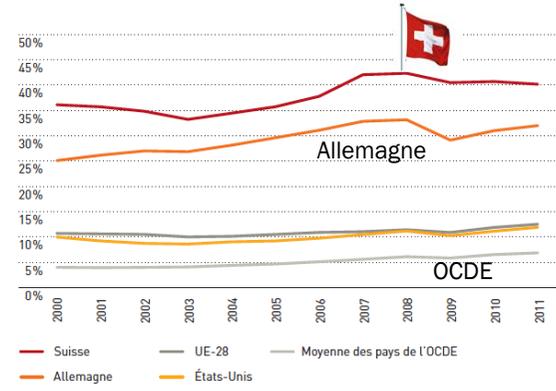
**Importance de la conjoncture et des évolutions internationales
pour notre économie très interconnectée à l'échelle mondiale**



1 franc sur 2 gagné à l'étranger

1 franc sur 3 gagné avec l'UE

40% de la valeur ajoutée brute provient des exportations



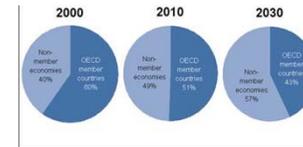
Part des exportations à la valeur ajoutée dans divers pays
En %

Source: OCDE (2017)

Défis exogènes – plan mondial

1. Poursuite du basculement géopolitique

- Poursuite de l'affaiblissement des pays OCDE dans l'économie mondiale et au plan politique.
- Endettement significatif des pays occidentaux



2. Tendances en termes de politique économique

- Avancée du protectionnisme (barrières douanières et réglementaires)
- Tentatives de freiner l'ouverture des frontières due à la digitalisation
- Faiblesse du multilatéralisme (OMC)



© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 11

Protectionnisme : très mauvais pour la CH qui gagne 1 sur 2 à l'étranger !

USA :

- Renégociation de l'accord avec Canada-Mexique
- Renoncé à accord avec pays asiatiques
- Taxes sur l'importation de panneaux solaires et machines à laver (concurrence asiatique – Corée du Sud s'en appelle à OMC)
- Annonce taxes sur importation d'aluminium et acier – dès fin mars en principe. Révolte républicains et milieux économiques US.

Exportations CH aux USA :

- 2^e partner pour import et export
- 2^e destination de nos exportations réparties ainsi : pharma-chimie (50%), orlogerie-instruments de précision (19%), Mem (10%)
- 2,7% du total de notre acier et aluminium

>> **Une escalation commerciale pénaliserait fortement la CH**

Recommandations economiesuisse :

La CH doit s'imposer avec fermeté au sein des organisations internationales et auprès des Etats pour défendre ses intérêts. Au besoin, recourir aux Tribunaux arbitraux, surtout concernant la protection de la propriété intellectuelle.

Défis exogènes – plan mondial



3. Défis écologiques et sociaux

- Réchauffement climatique
- Accès à l'eau potable
- Vieillesse de la population OCDE
- Pressions migratoires



4. Turbulences politiques sources d'incertitudes croissantes

- Brexit & gouvernance de l'UE
- Montée des nationalismes et du populisme
- « America first »
- Régimes centralisés (Chine, Russie,
- Extrémisme religieux & terrorisme



© economisuisse | 06.04.2018 | Page 12

Défis endogènes



1. Maintien de conditions cadres attractives pour faire face à

- Concurrence mondiale & protectionnisme
- Pénurie de main-d'œuvre et « guerre » internationale des talents
- Virage digital

2. Adaptation à l'évolution des standards internationaux

Fiscalité des entreprises, climat, responsabilité sociale des entreprises, etc

3. Prise en compte des attentes et préoccupations de la population

- Frein à l'immigration de travailleurs étrangers (UE et Etats tiers)
- Système de retraite
- Craintes pour l'emploi, liées à la digitalisation / robotisation / IA
- Protection du paysage / mitage du territoire

Tendances problématiques au plan politique intérieur



- Chambres fédérales

- **Sur-réglementation** (« *one in, one out* » !)
- **Swiss finish** (perte de compétitivité)
- Opposer des **contre-projets** aux initiatives populaires
- **Menaces de lancer des référendums** populaires

- Confédération

- **Centralisation rampante** (ex LAT)
- Fonctionnement parfois en silôts
- Cacophonie parfois en termes de communication (ex Relations CH-UE)

Tendances problématiques au plan politique intérieur



- Instrumentalisation des outils de la démocratie semi-directe à des fins de marketing politique

- ✧ **Multiplication des votations** : goulets d'étranglement et « trop plein » pour les concitoyens
- ✧ **Insécurité juridique** : imprévisibilité, baisse de l'attractivité de la place économique suisse.

Focus sur 4 sujets d'importance



- 
1. Accès aux marchés étrangers
 2. Relations CH-UE & votations
 3. Réforme de la fiscalité des entreprises (PF17)
 4. Initiative « Entreprises responsables »



Le haut degré d'interconnexion de notre pays ne permet plus de distinguer clairement la politique économique extérieure de la politique intérieure. Des mesures de politique intérieure, par exemple dans le domaine fiscal ou en matière de politique agricole, peuvent très vite se répercuter sur la politique économique extérieure.

De notre point de vue, dès lors, un très net recentrage des priorités s'impose : le Conseil fédéral et le Parlement sont ainsi invités à remettre la politique économique extérieure au cœur de leur activité politique.

Principaux constats d'economiesuisse



Dynamisme économique : délocalisation du potentiel vers de nouveaux marchés

Le grand chambardement : du BRIC au SIMT

Numérisation : la notion de territorialité de la création de valeur perd de l'importance

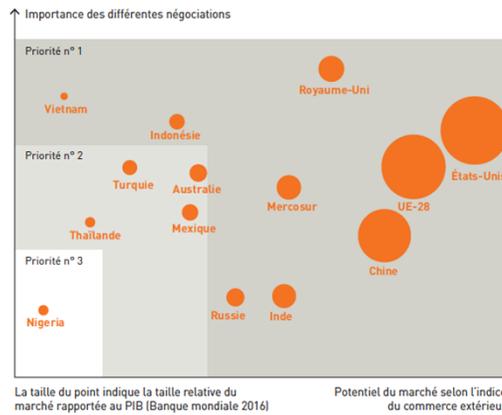
Les chaînes de valeur se mondialisent et intègrent davantage de services

La durabilité confère un avantage concurrentiel toujours plus décisif

la Suisse négocie trop lentement

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 16

Accords de libre-échange : prioriser les négociations



Priorités : USA, GB, Chine, Mercosur

Source : economieuisse

© economieuisse | 06.04.2018 | Page 19

Recommandations d'économiesuisse



! Veiller à l'orientation mondiale de la politique économique extérieure

Pour réduire la dépendance à l'égard de certains partenaires et diversifier l'économie extérieure, il y a lieu de développer encore plus rapidement et en profondeur les relations avec des États tiers sur le continent américain et en Asie. Des accords de libre-échange avec des pays comme les États-Unis, le Brésil, l'Inde ou l'Indonésie seraient souhaitables.

! Rester focalisés sur les principaux marchés

La Suisse doit entretenir et approfondir les relations avec les principaux marchés que sont l'UE, les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni.

! Combattre le protectionnisme et le dirigisme

La Suisse doit se défendre fermement contre des mesures protectionnistes à l'étranger et, si nécessaire, engager des procédures arbitrales internationales – cela concerne avant tout la protection de la propriété intellectuelle.

! Intégrer davantage les intérêts économiques dans la politique extérieure

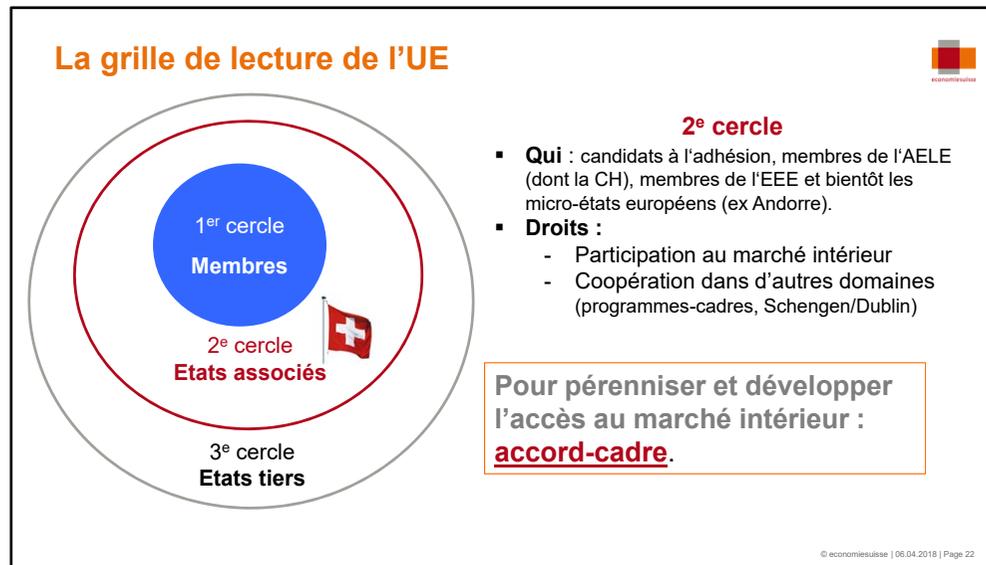
La Suisse doit défendre ses intérêts économiques de manière plus stricte sur les plans bilatéral, régional et multilatéral dans des organisations internationales. Cela suppose notamment une coordination des Départements à Berne et un ajustement de la répartition des effectifs au sein de l'administration fédérale ainsi qu'une formation adéquate, sur des questions économiques, des représentants de la Suisse au sein d'organisations internationales (OMC, OCDE et au-delà).

En savoir davantage

Stratégie d'économie extérieure
de la Suisse
→ Propositions
de l'économie

Janvier 2018

**Relations CH-UE
& votations populaires**



L'UE demande depuis 2008 à la CH un accord-cadre.

Etat des relations CH-UE



- Normalisation des relations avril – décembre 2017

- Reprise des négociations et mise à jour de l'accord ARM (accords de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité)
- Novembre :
 - L'UE se dit prête à accorder l'équivalence de la bourse suisse
 - Le CF se dit prêt à renouveler le milliard de cohésion et mandate l'administration fédérale pour préparer la consultation d'ici mars 2018.

LC2

- Coup de tonnerre le 21 décembre 2017

- La Commission européenne accorde l'équivalence boursière pour 1 an.
- Le CF «doute de la régularité de la décision» (*enfreinte de la clause de la nation la plus favorisée – OMC*) mais renonce à emprunter la voie juridique.
- Le CF se réserve le droit de ne pas octroyer le milliard de cohésion.

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 23

Depuis 2014, l'UE n'est plus prête à adapter facilement les accords existants pour tenir compte des développements juridiques (voir, par exemple, les accords de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, ARM). Pour faire pression pour l'accord-cadre. Et, Et, pour renouvellement du milliard de cohésion.

Equivalence de la législation boursière suisse avec la nouvelle directive et l'ordonnance sur les marchés financiers (MiFID II/MiFIR)

- L'UE accorde une équivalence aux bourses de 4 Etats tiers dans le cadre de la révision de la directive européenne MiFID II: **les Etats-Unis, l'Australie, Hongkong et la Suisse**.
- Ainsi, les opérateurs et investisseurs peuvent continuer à être actifs sur le marché européen et inversement dès le 3 janvier 2018.
- Suisse : reconnaissance limitée à 1 an (au 31 décembre 2018).
- La Grande-Bretagne aussi !

Justifications de la Commission européenne :

1. «La portée de la décision concernant la Suisse est beaucoup plus grande, dans la mesure où le commerce de titres suisses dans l'UE et vice versa est beaucoup plus vaste qu'avec les autres juridictions. »
2. « Et les liens commerciaux qui unissent la Suisse et l'UE sont beaucoup plus étroits, ce qui nécessite un cadre spécial.»
= Bruxelles fait un lien entre la reconnaissance accordée aux bourses suisses et l'accord institutionnel

Enfreinte de la clause de la nation la plus favorisée (principe de base de l'OMC)

- «L'UE n'est pas obligée de reconnaître les prescriptions réglementaires d'autres Etats membres de l'OMC comme équivalentes aux siennes. Mais si elle le fait, selon l'article VII de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) régi par l'OMC, **elle ne peut pas accorder une reconnaissance d'une manière discriminante à l'un des Etats bénéficiaires de l'équivalence.**» a affirmé Lorand Bartels, professeur à l'Université de Cambridge (droit international, le droit européen et le droit de l'OMC). Autrement dit, selon lui, l'Union européenne n'avait pas le droit de traiter différemment la Suisse. Lorand Bartels estime que l'UE a aussi **bafoué par sa décision l'article II de l'AGCS, à savoir la clause de la nation la plus favorisée.** Il s'agit principe de base de l'OMC qui doit empêcher toute discrimination entre les Etats membres de l'organisation.

Diapositive 23

LC2

Préciser que le Parlement a adopté la loi en septembre 2016 et aucun référendum n'a été lancé. La consultation porte sur le champ d'application des projets qui seront soutenus et les montants alloués pour chacun d'eux.

Laganà Carmelo; 23.01.2018

Position de la Commission européenne



- Conclusion de l'accord cadre et octroi du milliard de cohésion en contrepartie de l'accès à son marché et de la mise à jour des accords en vigueur.
- Augmenter la pression sur la CH et son économie.

Probables raisons du récent durcissement

- Report de la conclusion de l'accord-cadre promis par la CH pour fin 2017
- Donner le ton à la Grande-Bretagne (Brexit)

© economieuisse | 06.04.2018 | Page 24

Verzögerungstaktik des Bundesrates als mögliche Ursache für die härtere Haltung der EU?

Die Jahresziele des Bundesrates für 2017 sehen die Verabschiedung der Botschaft über ein institutionelles Rahmenabkommen zwischen der Schweiz und der EU sowie einen Grundsatzentscheid über den Erweiterungsbeitrag an die EU und die Verabschiedung einer entsprechenden Botschaft vor.^{PGFP} Gemäss Verlautbarungen der EU-Kommission soll die Bundespräsidentin diesen Zeitplan an ihrem Treffen vom 6. April 2017 in Brüssel bestätigt haben.

In der zweiten Jahreshälfte ist der Bundesrat jedoch zurückgekrebt:

Er hat die Verhandlungen über die institutionellen Fragen aufgrund des aufkommenden innenpolitischen Widerstands auf Eis gelegt.

Er hat den auf Oktober angekündigten Grundsatzentscheid mit Botschaft für den Erweiterungsbeitrag verschoben und Präsident Juncker am 23. November lediglich zugesichert, bis März 2018 eine Vorlage zur Umsetzung dieses neuen Beitrags für die Vernehmlassung vorzubereiten, welche also frühestens in der Sommersession im Parlament behandelt werden würde.

In den Zielen für 2018^{PTFP} spricht der Bundesrat nur noch davon, die Verhandlungen für ein institutionelles Abkommen weiterzuführen und *gegebenenfalls* die entsprechende Botschaft zu verabschieden. Beim Erweiterungsbeitrag wurde das für 2017 festgelegte Ziel der Verabschiedung der Botschaft auf 2018 verschoben.

Für die EU-Kommission muss es aussehen, als ob der Bundesrat versuche, die Entscheide über das institutionelle Rahmenabkommen zu verzögern und allenfalls auf die Zeit nach den eidgenössischen Wahlen im Oktober 2019 zu verschieben.

Es ist gut denkbar, dass der EU-Kommission ein solcher Zeitplan nicht genehm ist und sie nun versucht, die Schweiz unter Druck zu setzen. Die derzeitige EU-Kommission hat noch bis Ende 2018 Zeit, das bilaterale Verhältnis mit der Schweiz dauerhaft zu regeln. Im Mai 2019 wird das EU-Parlament neu gewählt und die Kommission im September 2019 neu bestellt. Eine neue Kommission wird erst ab Januar 2020 wieder voll arbeitsfähig und in der Lage sein, mit der Schweiz ein Abkommen über das bilaterale Verhältnis abzuschliessen.

Fortbestand des Status Quo nicht mehr garantiert

Bislang ging die Schweiz aufgrund der Äusserungen der EU davon aus, dass der Status Quo der bestehenden bilateralen Abkommen von der EU nicht in Frage gestellt wird. Darunter verstand die Schweiz auch die in den Abkommen vorgesehenen technischen Anpassungen der bestehenden bilateralen Marktzugangsabkommen.

Seit 2014 ist die EU jedoch nicht mehr bereit, die bestehenden Abkommen der Rechtsentwicklung ohne weiteres anzupassen (siehe MRA als Beispiel). Damit gefährdet die EU bewusst auch die bestehenden Abkommen. Es muss deshalb damit gerechnet werden, dass es in Zukunft auch in anderen Bereichen, wie z.B. den technischen Anpassungen im Anhang des MRA_{PSFP} erneut zu Verzögerungen kommt.

Die Schweiz als Exempel für den Brexit?

Die Äquivalenzanerkennung im Bereich der Finanzdienstleistungen ist auch im Hinblick auf das künftige Verhältnis der EU zu Grossbritannien relevant. Es fällt auf, dass die Begründung für die unterschiedliche Behandlung der Schweiz gegenüber den anderen Ländern, denen kürzlich Gleichwertigkeit im Bereich der Börsenregulierung zugestanden wurde, auch auf Grossbritannien zutrifft. So werden ein Grossteil der an der London Stock Exchange gehandelten Wertpapiere auch in der EU gehandelt und umgekehrt und die geschäftlichen Beziehungen zwischen der EU und Grossbritannien sind ebenfalls „sehr eng“. Selbst die Wortwahl der Kommission, dass die [Ziele des Bundesrates](#) v. 2. November 2016, Band II, S.6, Ziel des EDA, Ziel 1, Lemmas 1 und 2.

[Ziele des Bundesrates](#) v. 1. November 2017, Band II, S.6, Ziel des EDA, Ziel 1, Lemmas 1 und 2.

Am 22. Dezember 2017 wurde der noch ausstehende Beschluss des Gemeinsamen Ausschusses zur Aktualisierung des MRA verabschiedet. Mit dieser Anpassung kann der gegenseitige Marktzugang in den Sektoren Medizinprodukte, persönliche Schutzausrüstungen, Gasverbrauchseinrichtungen und Seilbahnen aufrechterhalten werden. Eine weitere Nachführung des Abkommens über technische Handelshemmnisse wird im MedTech-Bereich spätestens 2020 notwendig.

Äquivalenzanerkennung verlängert werden könne, wenn beim gemeinsamen institutionellen Rahmen «ausreichende Fortschritte» erzielt würden, spiegelt die Verhandlungstaktik der EU gegenüber Grossbritannien wider. Damit wird Grossbritannien am Beispiel der Schweiz signalisiert, was ihr nach dem Austritt aus der EU blühen wird, wenn sie sich nicht „EU-konform“ verhalten sollte.

Fazit

Zurzeit stellt die EU-Kommission die Weiterführung der bilateralen Beziehungen mit der Schweiz nicht in Frage, verlangt dafür aber den Abschluss eines Abkommens über institutionelle Fragen und die Verabschiedung des Erweiterungsbeitrags, welchen die EU als „Preis“ für den privilegierten Marktzugang betrachtet. Sollte die Schweiz nicht bereit sein, diese Schritte zügig in Angriff zu nehmen, ist damit zu rechnen, dass die EU-Kommission den Druck gezielt erhöhen wird.

Stratégie du Conseil fédéral



- **Objectif : consolider la voie bilatérale**
 - Restaurer la sécurité juridique
 - Préserver les intérêts et l'indépendance de la Suisse.

- **Moyen : accord-cadre** condition pour
 - assurer les (5) accords existants d'accès au marché européen
 - disposer de nouveaux accords d'accès au marché (priorités : accord sur l'électricité et équivalence pour les services financiers)

Source : conférence de presse du CF du 5 mars 2018

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 25

5 accords concernés par accord-cadre

- Alcp
- Aviation
- Transports
- Biens agricoles
- Obstacles techniques au commerce

Accord sur l'électricité

- En négociation depuis 2007.
- Désavantages actuels pour la Suisse dans les domaines :
 1. négoce d'électricité (perte de marge)
 2. trafic de transit (prix dictés par UE).
- Objectifs pour CH : garantir accès mutuel au marché, mais aussi être intégrés dans l'infrastructure du réseau européen (couplage du marché) >>> renforcement sécurité d'approvisionnement de la Suisse.
- Les actes suivants font partie de l'acquis que la Suisse devrait adopter:
 - Directive sur le marché intérieur de l'électricité

- Directive sur les énergies renouvelables
- Réglementation des infrastructures
- Régulation du commerce de gros d'énergie (REMIT)
- Règlement relatif à l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)
- Réglementation sur la prévention des risques dans le secteur de l'électricité

Accord-cadre d'accès au marché



- **Lignes rouges inchangées :**
 - Reprise du droit européen selon la procédure actuelle et dans le respect de la démocratie semi-directe
 - Maintien des mesures d'accompagnement (marché du travail)
 - Pas de reprise des lignes directrices de l'Union
- **Régler la question des aides étatiques dans les accords sectoriels** (électricité) et non dans l'accord-cadre. En collaboration avec les cantons.

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 26

Aides étatiques

- L'UE veut réglementer les aides d'État dans l'accord-cadre.
- La CH devrait s'engager à adopter les règles communautaires en matière de concurrence et d'aides d'Etat dans les domaines où il existe un accord d'accès au marché.
- Importantes répercussions importantes sur le système suisse de subventions.
- En droit européen, les aides d'État couvrent le traitement préférentiel sélectif des entreprises privées et publiques. A l'heure actuelle, il n'existe pas de vue d'ensemble des subventions allouées au niveau fédéral ou cantonal. L'interpellation soumise par le CN Ruedi Noser en 2017 (17.3402) exigeait une telle analyse, mais ce texte a été rejetée par le Conseil fédéral.
- Les cantons ont toutefois mandaté un expert. L'acceptation de la législation communautaire sur les aides d'Etat nécessiterait des changements fondamentaux dans diverses institutions suisses, telles que l'assurance construction, les banques cantonales (abrogation de la garantie d'Etat) ou le secteur de l'énergie.

Position d'economiesuisse

- Les aides d'État encouragent le gaspillage des ressources et affaiblissent la compétitivité des entreprises suisses.
- soutenons une plus grande transparence et la limitation des aides d'État en faveur de la libre concurrence.

- Cependant, ces questions doivent être réglées dans les accords sectoriels et non dans l'accord-cadre !

-

Position d'économiesuisse



Consolider et développer la voie bilatérale

- ✓ **Soutient la stratégie du Conseil fédéral**
- ✓ **Poursuivre les négociations sur l'accord-cadre**
 - Respecter les lignes rouges.
 - La qualité doit primer sur le timing.
 - Clarifier les questions juridiques importantes (Cour arbitrale)
- ✓ **Nouveaux accords : priorités à l'accord sur l'électricité**
- **Octroi du milliard de cohésion** selon évolution des relations CH-UE.



Initiative «Auto-détermination»

Changement de paradigme majeur à 3 niveaux



Texte de l'initiative

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 5, al. 1 et 4

¹ Le droit est la base et la limite de l'activité de l'État. La Constitution fédérale est la source suprême du droit de la Confédération suisse.

⁴ La Confédération et les cantons respectent le droit international. **La Constitution fédérale est placée au-dessus du droit international et prime sur celui-ci, sous réserve des règles impératives du droit international.**

Art. 56a Obligations de droit international

¹ La Confédération et les cantons ne contractent aucune obligation de droit international qui soit en conflit avec la Constitution fédérale.

² En cas de conflit d'obligations, ils veillent à ce que les obligations de droit international soient adaptées aux dispositions constitutionnelles, au besoin en dénonçant les traités internationaux concernés.

³ Les règles impératives du droit international sont réservées.

Art. 190 Droit applicable

Le Tribunal fédéral et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et les traités internationaux dont l'arrêté d'approbation a été **sujet ou soumis au référendum.**

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 5, al. 1 et 4 (Principes de l'activité de l'État régi par le droit), art. 56a (Obligations de droit international) et art. 190 (Droit applicable)

À compter de leur acceptation par le peuple et les cantons, les art. 5, al. 1 et 4, 56a et 190 s'appliquent **à toutes les dispositions actuelles et futures de la Constitution fédérale et à toutes les obligations de droit international actuelles et futures de la Confédération et des cantons.**

1. Nouvelle définition des relations entre le droit constitutionnel et le droit international
2. Création d'une catégorie de traités internationaux « subordonnés » (ligue B)
 - les traités internationaux qui n'ont pas été sujets ou soumis à un référendum facultatif ou obligatoire seront subordonnés aux lois fédérales.
 - le Tribunal fédéral et les autres autorités d'exécution ne seront plus tenus de les appliquer dans le cas d'un conflit avec une loi fédérale.
3. Principe de rétroactivité pour les traités « subordonnés ».

Conséquences pour les entreprises suisses



- Près de 600 traités internationaux facilitent l'accès aux marchés étrangers à nos quelques 24'000 entreprises exportatrices.
- Environ les deux tiers de ces traités n'ont pas été sujet ou soumis au référendum. Ils tombent donc sous le coup de l'initiative.



IPR, GI
(7)



Aviation
(200)



Double imposition
(50)

Bilatérales





**ALE OMC
TFA (30)**



**ISA (200)
ISDS**



Réassurance
(10)



© économie suisse | 2014 | Page 50

Autres conséquences :

- 1) Perte de crédibilité de la CH en tant que partenaire >> difficulté à conclure nouveaux accords
- 2) Affaiblissement de la défense de nos intérêts par ex au sein de l'OMC

Meilleurs arguments contre :

1. attaque les intérêts économiques de la Suisse.
2. inutile, car la Suisse ne conclut pas de traités qui soient contraires à Constitution ou à ses intérêts, sans que la décision soit prise de manière démocratique.
3. trahit la tradition humanitaire de la Suisse.
4. affaiblit massivement la protection garantie par la CEDH aux Suisses et aux entreprises.
5. Le droit international protège l'indépendance et la souveraineté de la Suisse.
6. porte atteinte à la bonne réputation de la Suisse / partenaire de confiance.

Grâce aux règles du jeu communes – via droit économique international – nos entreprises bénéficient d'un aussi bon accès aux marchés étrangers et à leurs clients : la reconnaissance mutuelle des standards de production, le montant des droits de douane à l'importation et à l'exportation, l'accès aux procédures de règlement des différends ainsi que la protection des investissements ou de la propriété intellectuelle. Tous ces points sont réglementés de manière contraignante par le droit international, sous la forme de traités internationaux conclus entre deux États ou plus. C'est l'OMC qui garantit que tous les États respectent de manière immédiate et sans conditions leurs engagements dans

engagements dans leurs relations commerciales. En sus, la Suisse a conclu d'autres traités bilatéraux, dont 30 accords de libre-échange, quelque 120 accords de protection des investissements et plus de 100 conventions de double imposition. Si la Suisse devait accepter l'initiative, elle remettrait en question le respect de ces règles du jeu et, par là même, les fondements sur lesquels les entreprises locales se sont appuyées pour intégrer avec succès les marchés étrangers et assurer prospérité et emplois en Suisse.



Suite au refus du projet fédéral de RIE3 le 12 février 2017, le Conseil fédéral a rapidement lancé de nouvelles procédures de consultation auprès des partis, des associations économiques et des cantons et communes. Les axes d'une nouvelle réforme ont été présentés en juin 2017. Une consultation a été ensuite lancée dès le 6 septembre qui s'est terminée le 6 décembre.

PF 17: les défis



1. Urgence

- Concurrence fiscale (USA, Chine, France, GB, BEL)
- Transparence fiscale se met en place en 2018 (CbCR, rulings)
- Sortir de la liste grise (UE), éviter les mesures de rétorsion
- Garantir la conformité / clarifier la situation pour les entreprises
- Mise en vigueur - au moins partielle - en 2019.

2. Trouver un compromis acceptable pour tous

3. Transparence en matière de projets cantonaux

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 32

La concurrence fiscale est pleinement relancée depuis la **mise sous toit de la réforme de Trump**:

- Baisse du taux d'imposition de 35% à 21%
- Incitations à rapatrier du capital à un taux réduit (Apple annonce qu'elle va le faire et payer un rattrapage d'impôt de près de 40 milliards)

Replique d'autres pays :

- **Chine** réplique: elle abaissera le taux d'imposition pour les investisseurs qui créeront des emplois en Chine de 33 à 25%. Les entreprises déjà installées bénéficieraient de ristournes fiscales
- **Italie**: abaissement du taux d'imposition de 27.5% à 24%

Dès 2020

- GB: de 19 à 17%
- F: de 33,3 à 25%
- LUX: de 21 à 18%
- P-B: de 25 à 21%

Introduction d'une nouvelle (ou modifiée) patentbox: GB, LUX, BEL, ITA

RIE III : des arguments majoritaires qui n'ont pas suffi.



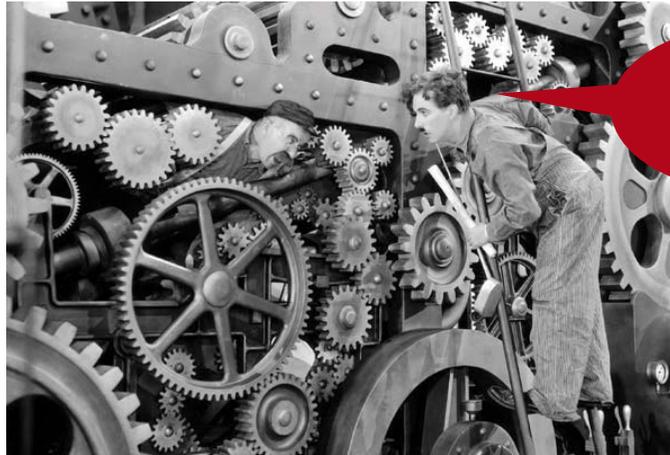
Arguments en faveur de la RIE III	Total
Préserver la compétitivité de la Suisse	59%
Abolir les privilèges fiscaux	68%
Garder de très bons contribuables en Suisse	59%
Arguments contre la RIE III	Total
Seules les grandes entreprises profitent	61%
La réforme fera perdre des milliards	43%
Provoque une baisse des prestations	49%
Pertes fiscales RIE II sous-estimées	62%

Source : analyse VOTO

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 33

- La réforme ne profitera qu'à quelques grands groupes et à des gros actionnaires : 61%
 - Cet argument passait mieux auprès de personnes à revenu modeste qu'auprès des tranches plus élevées
 - Plaisait spécialement aux sympathisants du PS (83%), moins à ceux du PLR, mais tout de même à haut niveau (40%)
- Depuis la dernière réforme fiscale, on sait que les pertes fiscales effectives sont toujours sous-estimées : 62%
 - Argument le plus fortement admis ! Peu de différence entre le NON (66%) et le OUI (55%), **mais pas forcément décisif** puisque largement partagé.

La complexité : principale raison de l'échec de la RIE III



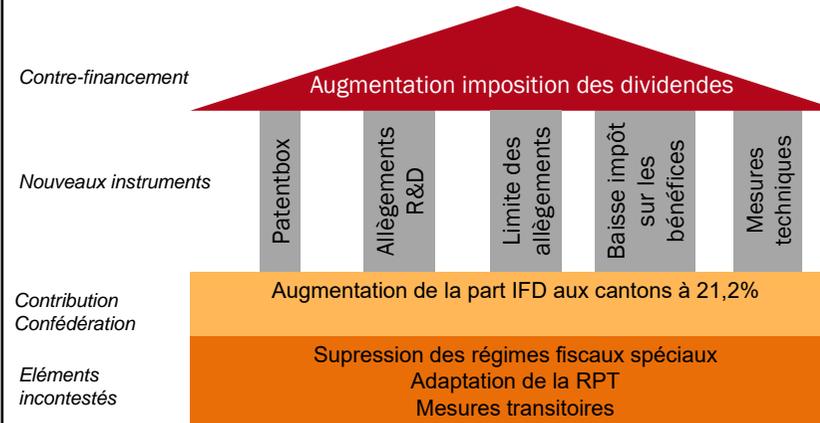
Dans le doute, je vote NON...

© economieSuisse | 06.04.2018 | Page 34

Une des raisons de l'échec nettement confirmée par les votants: la trop grande complexité de la réforme

Les éléments concrets de la réforme (patent box, nid...) n'ont jamais ou très rarement été mentionnés comme motifs de refus

Lignes directrices du Conseil fédéral après consultation



Divergences

	Projet du CF	PSS	Economie et Cantons
Nouveaux instruments	<ul style="list-style-type: none"> • Patentbox sans logiciels • Déduction R&D: sur la base des salaires • Pas de NID • Allègement max. 70% (RIE III : 80%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Patentbox à titre transitoire • Refus R&D • Refus NID 	Tous les instruments y.c. NID facultatif cantonal <ul style="list-style-type: none"> • <i>economiesuisse</i> (majorité) • <i>cantons</i>
Part IFD aux cantons	20.5%	max 500 millions	21.2% <ul style="list-style-type: none"> • <i>economiesuisse</i> • <i>cantons</i>
Imposition des dividendes	70% fédéral 70% minimum cant.	100% fédéral 80% cantonal	<ul style="list-style-type: none"> • Du ressort des cantons : <i>economiesuisse</i> (majorité) • Statu quo : <i>usam</i> • Hausse : <i>CdF / CdC</i> (20 cantons)
Allocations familiales min.	+ 30.-	+ 50.- PSS + 100.- USS	<ul style="list-style-type: none"> • Du ressort des cantons : <i>economiesuisse</i> (majorité) et <i>usam</i>
Apport en capital		Corrections	Aucune correction

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 36

- Dividendes: actuellement 60% pour la Confédération et libre pour les cantons (entre 35% (Glaris) et 70% (Argovie)). Plusieurs cantons avaient déjà l'intention de relever l'imposition des dividendes (ex. Bâle à 80%, car d'un autre côté le taux d'imposition des bénéfices baissait fortement de 20% à 13%)
- Cantons devraient bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre au niveau des instruments et de compensations sociales ou financières. Leur situation individuelle diffère fortement.
- La réforme vise toujours trois objectifs: rendement financier, acceptation internationale et compétitivité du système fiscal. Mais est-ce que le troisième objectif est atteint avec le nouveau projet ? Avec un instrument en moins (NID) et des instruments plus fortement resserrés, certains cantons devront peut-être agir plus par le biais du taux d'imposition, ce qui est en soi plus coûteux.
- Cantons concernés par la hausse de 30 francs: ZH, LU, UR, SZ, OW, GL, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG. GR. AG. TG. TI, NE
https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/andere/Ansaeetze%20FamZ_Montants%20AFam_2017.pdf.download.pdf/Ans%3%A4tze%20FamZ_Montants%20AFam_2017.pdf
- Part IFD des cantons: relever la compensation à 21.2% est justifié, car ce sont les cantons qui feront l'effort financier. Mais cela augmente le coût de la réforme au niveau fédéral (le PS voulait le diminuer)

- Imposition des dividendes, sont partiellement favorables:
 - CVCI: oui au niveau fédéral, non au niveau cantonal (si menace le pf 17)
 - Swissholdings: oui au niveau fédéral, non au niveau cantonal
 - FER, GEM: oui aux deux niveaux
 - Les autres membres sont défavorables

- Augmentation des allocations familiales, sont favorables:
 - FER, CCIG
 - CVCI, Swissholdings (si favorise consensus)
 - Autres membres défavorables, notamment (CC NE, FR, VS, JU)

- NID facultatif pour les cantons:
 - réclamé par CC ZH, TG, AI, ASA, Swissmem
 - CVCI, FER (si consensus).
 - Refus à ce stade : CCIG

- Transposition:
 - GEM et CCIG: oui, si favorise consensus

- Apport de capital: il s'agit des soi-disant «dividendes» non imposables. Nous sommes victimes ici de la propagande d'Eveline Widmer-Schlumpf, qui avait affirmé que ce dispositif allait coûter des milliards aux collectivités. Non seulement, l'évolution positives des recettes fiscales au niveau fédéral montre pas de pertes, mais aucun canton n'est capable de démontrer l'existence d'un problème. En outre, le dispositif a corrigé une vraie aberration fiscale (principe de la valeur nominale) et permis d'acquérir du substrat fiscal (implantation de sociétés qui avaient des apports de capital à distribuer, apports qui sont d'ailleurs majoritairement redistribués à des actionnaires étrangers).

- Scission: Swissholdings s'est exprimée dans ce sens

PF17: où se feront les compromis ?



Imposition des dividendes ?

- Une hausse peut *en principe* être compensée par la baisse du taux d'imposition des bénéfices. Condition: respect de la forme juridique.
- Plusieurs cantons veulent relever l'imposition des dividendes (LU, BS, TI, GE)
- Cette question ne sera pas évacuée de si tôt.

Corriger l'apport en capital ?

Allocations familiales + 30.- ?

...



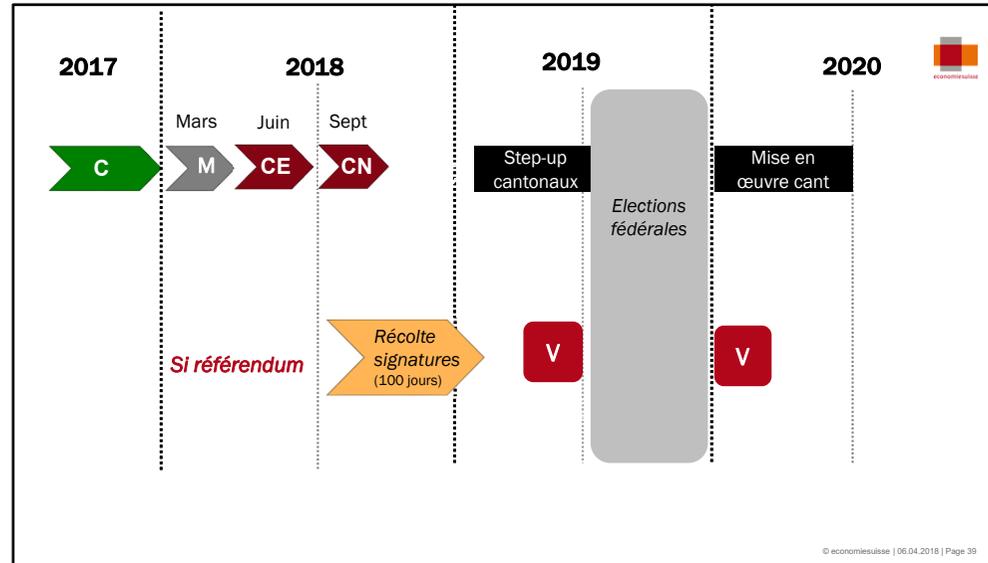
Sondages qualitatifs (focus groups) réalisés en 2017 en SA (ZH, LU), en SR (FR) et au TI

Les éléments qui ont mené au rejet de la RIE III sont toujours présents: **complexité** et **Crainte de pertes fiscales**. Or ces pertes fiscales resteront au centre de la discussion. Les cantons devront faire la transparence sur leurs intentions, et dans la plupart des cas ils annoncent des pertes.

On ne pourra pas expliquer le risque de délocalisation (qui n'est pas jugé crédible). Les citoyens ne croiront pas vraiment que les pertes sont temporaires. Ils ne sont pas non plus sensibles à certains risques (mesures de rétorsion etc.)

>> éviter un nouveau référendum, même si un référendum de l'extrême-gauche est pratiquement assuré. Au moins le PS ne devrait-il pas le soutenir (ce qui est jouable).

Allocations familiales: elles sont en effet rejetées par les personnes interrogées, mais elles ont certainement l'avantage de correspondre à une demande du PS. En revanche, elles provoqueraient à coup sûr une levée de boucliers de nombreuses PME en Suisse alémanique.



Pour la mise en œuvre partielle de 2019:

- entrée en vigueur du projet fédéral avec dispositif transitoire dans la RPT (facteur bêta pour les firmes qui abandonnent volontairement leur statut dès 2019 et procèdent à un step up cantonal).
- Possibilité pour les cantons qui n'ont pas de step up d'introduire le taux spécial volontairement dès 2019 (nouveau step up harmonisé pour permettre aux sociétés de sortir du statut spécial).

Dès 2020:

- Abolition des statuts dans la LHID, introduction par les cantons de la patent box etc...
- Augmentation de la part IFD des cantons

PF17: campagne de sensibilisation en cours



- www.projetfiscal.ch
- Médias sociaux
- Newsletter aux alliés
- Exposés publics
- Articles de presse et opinions

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 40

Quelques dizaines de milliers de francs.

**Initiative « Entreprises
responsables »**

Une large coalition

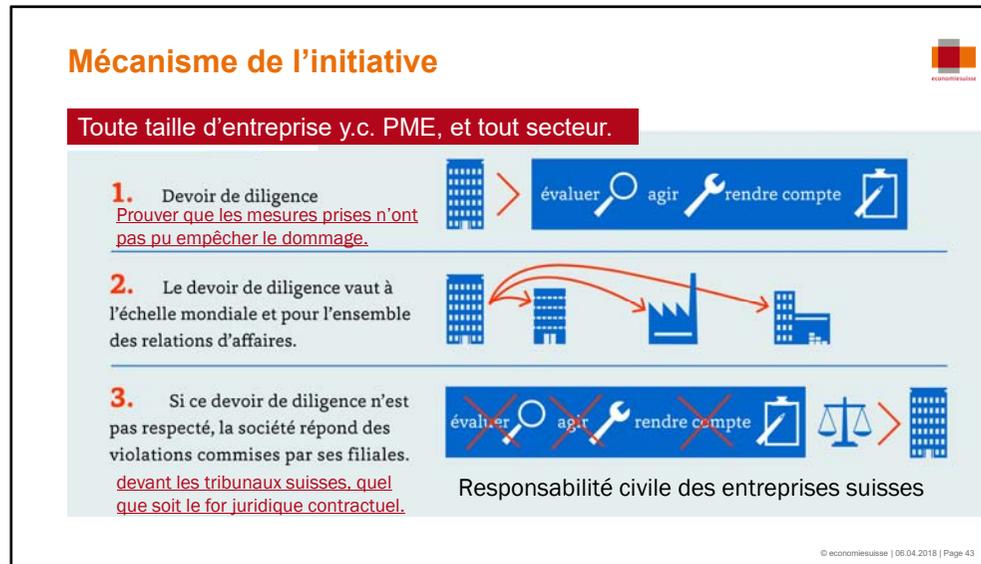


- 80 ONG
- Organisation de défense droits de l'homme et de développement
- Eglises
- Syndicats
- Groupements d'investisseurs
- Personnalités de tous bords politiques

→ Pas de clivage gauche-droite

© economiesuisse | 06.04.2018 | Page 42

Des soutiens des milieux culturels et politiques.
Ce n'est pas une IP farfelue, il ne faut surtout pas la sous-estimer.



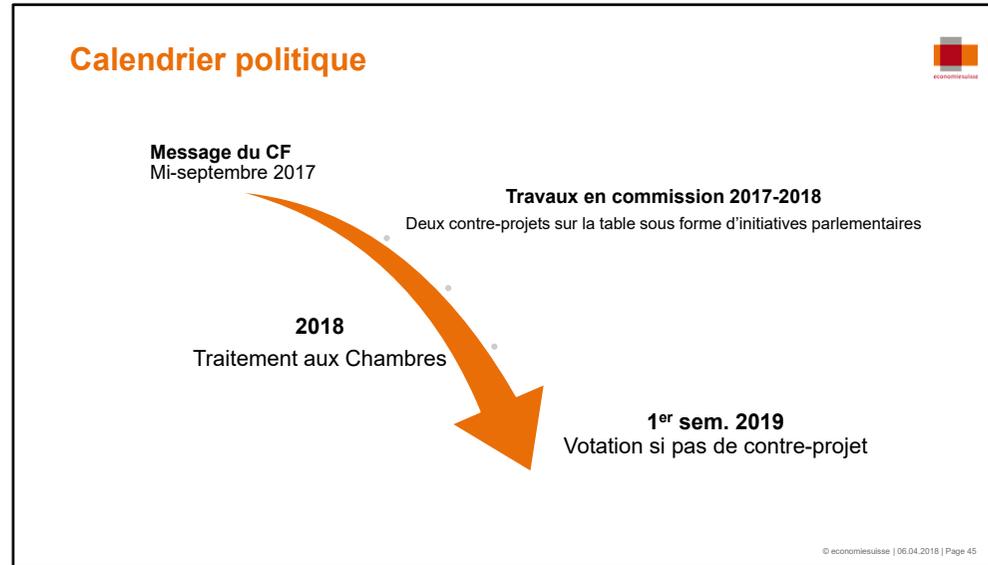
1. Responsabilité civile des entreprises suisses pour leurs **activités à l'étranger**.
2. Devoir de diligence en matière de droits de l'homme et de l'environnement pour **l'ensemble de leurs relations d'affaires**.
3. Si violation de ces obligations, le **droit suisse prime**. En cas de poursuite, c'est à l'entreprise de démontrer qu'elle fait preuve de toute la diligence prévue.
4. Pas d'exemption pour les PME

Le droit suisse, indépendamment du fort juridique contractuel convenu entre les parties. Par exemple si une entreprise a une filiale au Chili ou alors dans le cas d'une joint-venture au Nigeria, les tribunaux suisses auraient la prééminence selon les initiants.
 - En cas de violation, les entreprise doivent prouver qu'elles ont fait preuve de toute la diligence prévue [...] que leur diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire ;

Que signifie l'initiative pour les entreprises?



- Les entreprises suisses devraient **obligatoirement** intégrer la protection des droits de l'homme et de l'environnement dans toutes leurs procédures;
- L'entreprise est **directement responsable** du comportement des entreprises qu'elle contrôle d'une manière ou d'une autre, et indirectement pour l'ensemble de ses relations d'affaires y.c. à l'étranger;
 - **Bureaucratie**
 - **Transfert des risques sur les fournisseurs et sous-traitants**
 - **Exigences au-delà d'un simple devoir de diligence et des standards internationaux.**
 - **Responsabilité civile des entreprises unique au monde**



Le débat n'est de loin pas clos ! Le 16 janvier 2018, la CAJ-E a pris note de la décision de la CAJ-N mais entend toutefois laisser la porte ouverte à un contre-projet indirect. Elle a ainsi reporté la discussion sur sa propre initiative parlementaire et sur l'initiative populaire à la fin des travaux de la CAJ-N sur la révision du droit de la société anonyme. Concrètement, cela signifie qu'elle attend de la CAJ-N que cette dernière traite les questions soulevées l'initiative « Entreprises responsables » dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme (notamment en ce qui concerne les dispositions de transparence prévue dans le projet de loi). La révision du droit de la société anonyme est en cours d'examen détaillé par la CAJ-N. Cette discussion pourrait s'achever, au Conseil national, au cours de la session d'été 2018. Un contre-projet indirect n'est pas encore définitivement exclu.

Contre-projet : bonne ou mauvaise idée ?

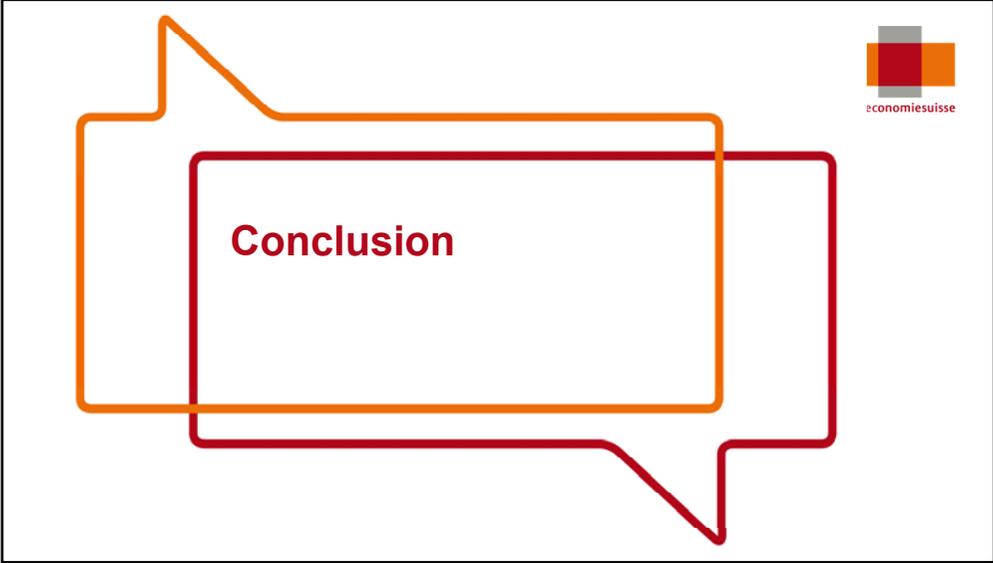
- L'idée émane aussi bien de certains milieux politiques que des initiants eux-mêmes (nerveux / doutent chances vu argument PME) et d'un nombre à notre connaissance très restreint d'organisations économiques.
- Pour les uns, il s'agit de montrer à la population que le législateur ne reste pas inactif, pour les autres, d'éviter à tout prix une votation populaire qui offrirait l'occasion aux milieux de gauche de faire un « bashing » des multinationales.
- Respecte ces motivations mais attire attention : un contre-projet ne serait acceptable aux yeux de nos membres que si deux conditions sont remplies simultanément :

1. Condition 1 : le contenu du contre-projet doit être acceptable et ne pas prêter notre place économique et ses entreprises.
2. Deuxième condition sine qua non : l'initiative doit être retirée.

Mesures en cours depuis 2 ans



- Coordination avec les membres
- Lobbying auprès des élus fédéraux.
- Mise en valeur des bonnes pratiques des entreprises
 - Publication «RSE: le point de vue de entreprises»
 - Renforcement du Global Compact Network Switzerland
- Sensibilisation & information des médias



Conserver nos atouts !



- ✓ Forte capacité d'innovation et d'adaptation des entreprises
- ✓ Diversité du tissu économique
- ✓ Accès aux marchés étrangers (Bilatérales, accords de libre échange)
- ✓ Synergies entre PME et multinationales
- ✓ Marché du travail flexible
- ✓ Qualité de la formation et des infrastructures
- ✓ Fiscalité des entreprises mesurée
- ✓ Finances publiques fédérales saines grâce au frein à l'endettement
- ✓ Bonnes perspectives d'emploi.

Merci de votre attention!



economiesuisse

